



Dynamique des mouvements sociaux au Niger : cas des organisations de la société civile (1991-2018)

Dynamics of social movements in Niger: the case of civil society organizations (1991-2018)

Abdourahamane MOUSSA, FLSH/Université de Niamey

abdourahamane_m@yahoo.fr

Hassimou ALAKARBO, IRSH/Université de Niamey

hassymyala@yahoo.com

Résumé

Pays du Sahel, le Niger a connu plusieurs mouvements sociaux au cours de son histoire. La présente étude vise à comprendre la dynamique du mouvement des organisations de la société civile. Elle analyse comment ce mouvement qui a commencé en 1991 avec des revendications démocratiques s'est réorienté, au début des années 2000, vers le contrôle de l'action gouvernementale et la gestion des crises. Cette étude analyse aussi comment redynamiser le mouvement qui a commencé à s'affaiblir à partir de 2005. La méthodologie adoptée privilégie une approche historique. Elle se base sur l'utilisation des données obtenues grâce à la recherche documentaire et aux entretiens individuels. La technique utilisée pour le traitement et l'exploitation de ces données a consisté à les confronter, à critiquer et à les analyser. Elle a permis de faire ressortir les mutations que le mouvement des organisations de la société civile a connues au cours de son évolution. Entre 1991 et 1999, ce mouvement a porté sur la démocratisation du régime politique, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Au début des années 2000, les acteurs de la société civile se sont intéressés au contrôle de l'action gouvernementale et à la gestion

des crises sociopolitiques. Après 2005, le mouvement s'est affaibli à cause de plusieurs facteurs. Pour le redynamiser, les organisations de la société civile devront surmonter un certain nombre de défis qui limitent leurs actions.

Mots clés : Défis, dynamique, mouvement social, Niger, société civile.

Abstract

Country of the Sahel, Niger has known several social movements during its history. This study aims to understand the dynamics of the movement of civil society organizations. It analyzes how this movement, which started in 1991 with democratic demands, reoriented itself, in the early 2000s, towards control of government action and crisis management. This study also analyzes how to revitalize the movement which began to weaken from 2005. The adopted methodology favors a historical approach. It is based on the use of data obtained through documentary research and individual interviews. The technique used for processing and using this data consisted in comparing, criticizing and analyzing it. It made it possible to highlight the changes that the movement of civil society organizations has experienced during its evolution. Between 1991 and 1999, this movement focused on the democratization of the political system, respect for human rights and fundamental freedoms. In the early 2000s, civil society actors became interested in controlling government action and managing socio-political crises. After 2005, the movement weakened due to several factors. To revitalize it, civil society organizations must overcome a number of challenges that limit their actions.

Keywords: Challenges, dynamics, social movement, Niger, civil society

Introduction

Le mouvement social renvoie à l'action collective. C'est un agir-ensemble qui se développe dans des revendications de défense d'intérêt matériel ou d'une cause (Eric Neveu cité par P. Starck, 2005, p. 85). Il met en interaction une pluralité d'acteurs engagés dans un conflit sur la base d'une identité collective qu'ils partagent (M. Diani, 1992, p.13). Il vise un changement qui n'est pas nécessairement orienté vers le progrès dans la mesure où « l'insatisfaction devant l'état présent du monde peut très bien prendre la forme d'une exigence de retour à un état passé » (L. Mathieu, 2004, p. 24-25). Au Niger, le mouvement social est dans sa forme moderne le fait des syndicats avant de devenir une affaire d'un agrégat de structures apolitiques appelées société civile. Cette dernière émane de la philosophie politique occidentale et constitue un concept qui manque encore de précision sémantique (M. Poncelet et G. Pirotte, 2007, p. 10). En Afrique, la société civile s'appréhende comme des organisations associatives distinctes des formations politiques et qui servent de contrepoids au pouvoir (C. Thiriot, 2002, p. 281). Elle « fait référence à principalement aux ONG et aux mouvements populaires formels ou informels, qui s'érigent comme des contre-pouvoirs face aux gouvernements » (J. Zuffery, 2011).

L'émergence de la société civile au Niger est favorisée par un contexte marqué par l'instauration d'un nouvel ordre international, intervenue suite à la dislocation du bloc communiste en 1991. Elle résulte de l'intensification des mouvements sociaux provoquée par la dégradation des conditions socio-économiques due à la mise en œuvre des impositions du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et à la crise qui a affecté les régimes militaires de 1974 à 1990. La fin de ces régimes, inaugurée par la conférence nationale, entraîne la prolifération des organisations de la société civile.

Le présent travail se propose de comprendre la dynamique du mouvement des organisations de la société civile nigérienne. Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'étude de ces organisations. M. T. Alou (2016) a traité des caractéristiques de la société civile et

des facteurs favorables à son implication dans la vie sociopolitique du pays. A. Zakari (2017) a examiné le rôle que les associations féminines ont joué dans le cadre du mouvement de la société civile. D'autres auteurs ont abordé l'analyse d'un épisode du mouvement à partir du cas de l'insécurité (F. Deycard, 2007), du prolongement du mandat du président Tandja Mamadou (G. Abdoul Azizou, 2010) et de la vie chère (V. Bonnecase, 2013).

L'analyse de la documentation disponible sur les organisations de la société civile nigérienne révèle que leur lutte ne constitue pas un fait stationnaire ou isolé, mais un phénomène qui s'appréhende en fonction des périodes et des circonstances. Comment évolue le mouvement des organisations de la société civile nigérienne depuis 1991 ? Dès lors l'hypothèse selon laquelle l'évolution du mouvement des organisations de la société civile dépend toujours du contexte sociopolitique et de la volonté de ses acteurs se justifie pleinement. La méthodologie adoptée privilégie l'approche historique basée sur la collecte, le traitement et l'exploitation des données. La collecte de ces données s'est faite grâce à la recherche documentaire et à la consultation des sources électroniques. Elle s'est aussi effectuée au moyen des entretiens individuels. Ces entretiens ont permis de recueillir des informations intéressantes concernant l'affaiblissement du mouvement des organisations de la société civile et les défis à relever pour le redynamiser. La technique utilisée dans le cadre du traitement des données rassemblées, a consisté à les confronter et à les critiquer avant de procéder à leur analyse. Elle a permis la réalisation d'un travail structuré en trois points. Le premier point examine le processus de l'apparition de la société civile au Niger. Le deuxième point étudie l'évolution du mouvement de cette société de 1991 à 2005 et le troisième point analyse les facteurs de l'affaiblissement du mouvement ainsi que les défis à relever pour le redynamiser.

1. Le processus de l'apparition de la société civile au Niger

Le Niger se situe au Sahel, « domaine de transition entre le Sahara et le Soudan » (Y. Péhaut, 1985, p. 355). Dans ce pays,

le mouvement social est, dans sa forme moderne, un héritage de la colonisation française. Il résulte des revendications et grèves menées par les travailleurs pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Après l'indépendance de la République du Niger, le régime politique postcolonial instaure la dictature du parti unique, le Parti Progressiste Nigérien/Rassemblement Démocratique Africain (PPN/RDA). Il récupère les syndicats et étouffe toute velléité de contestation. Il confine les représentants des travailleurs et des paysans, organisés en coopératives, dans des activités de développement et de la construction de l'unité nationale. L'Union Nationale des Travailleurs du Niger (UNTN) se transforme en une simple courroie de transmission entre les travailleurs et l'Etat. Les syndicalistes relèguent leur mission au second plan. Ils cessent toute revendication et cumulent leur qualité à celle de parlementaire ou de membre du gouvernement (M. Gazibo, 1998, p. 127). Cette attitude des syndicalistes contribue à dissiper le mouvement social durant les dix années qui suivent la proclamation de l'indépendance de la République du Niger.

Il a fallu attendre le début des années 1970 pour que le mouvement social reprenne du fait de la crise provoquée par l'échec du modèle de développement participatif, les dissensions au sein du PPN/RDA, le clientélisme, les démêlés du régime de Diori Hamani avec la France, la rupture avec les partenaires, la chute du prix des arachides, la pression fiscale, la sécheresse et la famine (K. Idrissa, 2008, p. 167). Ce mouvement débute avec des contestations en milieu scolaire. Les élèves et étudiants revendiquent le départ des bases militaires étrangères présentes sur le territoire. Le 24 janvier 1972 le président français Gorges Pompidou, en visite officielle au Niger, reçoit sur la veste une boule de boue lancée par un élève. Le mouvement des scolaires s'étend aux enseignants, aux ouvriers et aux paysans essoufflés qui commencent à manifester une réticence pour le paiement de l'impôt (M. Malam Issa, 2008, p. 132).

La tension sociale s'abaisse à partir de 1974 avec l'instauration de la dictature militaire. La restriction des libertés, propre à ce type de régime, n'est pas de nature à favoriser les manifestations d'une

quelconque velléité de contestation. Les syndicats, les coopératives paysannes, l'Association des Chefs Traditionnels et plusieurs autres structures associatives héritées du régime de Diori Hamani, sont au même titre que les organisations associatives naissantes, impliquées dans la mise en œuvre du modèle de développement participatif incarné par la « Société de Développement ». La restructuration des autres forces vives du pays entraîne la création des *samariya* (organisation de la jeunesse) et de l'Association des Femmes du Niger (AFN) créée en 1975 (K. Idrissa, 2008, p. 170). La nécessité de sensibiliser et de conscientiser la population en vue de promouvoir le développement socio-économique du pays, favorise la création d'autres organisations associatives. Il s'agit de l'Association des Journalistes du Niger créée en 1975, l'Association des Sourds du Niger apparue en 1979 et SOS-Sahel Internationale (Eau-Verdure-Santé) créée en 1981.

La politique du régime militaire qui vise à endiguer toute forme de contestation, à travers l'implication des structures associatives dans les activités de développement, montre ses limites au début des années 1980. Cette période se caractérise par un contexte économique difficile. L'Etat assiste impuissant à la baisse du prix de l'uranium sur le marché international. Les populations subissent, de plein fouet, les effets de la pression fiscale et de la famine. Les mesures d'austérité préconisées par le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) connaissent un début d'application. Dans cette situation, la réduction des ressources allouées aux secteurs sociaux ne peut que provoquer des agitations en milieu scolaire. En 1982, à l'occasion de la visite du président français François Mitterrand, les scolaires organisent une gigantesque manifestation. L'année suivante, la sévère répression du mouvement des étudiants se solde par un mort, trois cents arrestations et plusieurs départs en exil (M. Malam Issa, 2008, p. 154).

Le régime militaire réfute toute contestation, c'est pourquoi il encourage la création des structures associatives, non syndicales. Le 1^{er} mars 1984, il adopte l'ordonnance N° 84-06 portant régime des associations au Niger. Cette ordonnance définit les formes

d'association et les modalités qui régissent leur fonctionnement. Elle favorise la création de l'ONG Eau-Vive en 1984 et l'ONG Enfants du Monde en 1985. Le régime militaire stimule la création des associations, des ONG et des amicales parce qu'elles exercent des activités qui répondent aux besoins de la « Société de Développement » et des services étatiques. Il s'agit des activités relatives à la sensibilisation, la conscientisation, la préservation de l'environnement, des activités caritatives et des activités d'intérêt communautaire menées grâce à l'entraide. Les revendications, les contestations et la marche, qui sont des formes d'expression du mouvement social, sont donc le fait des syndicats et particulièrement l'Union des Scolaires Nigériens (USN).

Le mouvement scolaire s'accroît vers la fin des années 1980 du fait de la décrispation politique et du contexte socio-économique difficile. L'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) dévoile la pauvreté latente de l'Etat, masquée par la situation d'endettement. Les mesures d'austérité que ce programme impose, engendrent la paupérisation des populations devenues impuissantes face à la baisse du revenu, la compression des travailleurs et le développement du chômage. Elles entraînent la réduction des investissements et provoquent une crise dans le secteur de l'éducation (K. Idrissa, 2008, p. 170-180). La crise scolaire atteint son paroxysme le 09 février 1990 avec la grande marche organisée par les étudiants. La répression de cette marche provoque la mort de 3 étudiants et entraîne une montée de tension sociale. Les syndicats des travailleurs et les autres structures associatives se joignent au mouvement scolaire (M. Gazibo, 1998, p. 129).

Le mouvement que les organisations associatives mènent est l'expression d'un mal être face à une dégradation des conditions économiques et à une crise de gouvernance politique. Il intervient dans un contexte marqué par le déclin de l'idéologie communiste et la montée de la démocratie comme mode de gouvernance. Donc, c'est dans un contexte caractérisé par la réduction de l'influence de l'idéologie communiste que le concept de société civile commence à être appliqué aux structures apolitiques qui s'agitent contre la

dégradation des conditions économiques et le mode de gouvernance d'un régime militaire devenu déficient et « obsolète » pour reprendre le terme utilisé par Q. Patrick (2008, p. 34).

Bien que l'utilisation du concept « société civile » pour désigner les structures apolitiques soit relativement récente, le mouvement social résulte d'un processus dont les origines remontent à la colonisation française. L'effervescence des structures associatives non syndicales est un fait nouveau. Elle supplante rapidement celle des organisations des travailleurs du fait du caractère corporatiste de leurs revendications. Les structures apolitiques non syndicales sont quant à elles porteuses des revendications collectives, ce qui confère à leurs acteurs légitimité et notoriété auprès des citoyens.

2. Evolution du mouvement des organisations de la société civile(1991-2005)

2.1. Le mouvement caractérisé par des revendications démocratiques (1991-1999)

En 1991 le mouvement de la société civile nigérienne est dominé par des revendications politiques. Les structures apolitiques réclament l'instauration du multipartisme et la démocratisation du régime politique. Elles revendiquent des droits et des libertés fondamentales. L'évolution de leur mouvement est favorisée par la modification de l'ordonnance N° 84-06 du 1^{er} mars 1984 portant régime des associations au Niger. Cette modification favorise la création d'une dizaine d'organisations associatives comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition des associations créées en 1991 par domaine d'intervention

Domaine d'intervention	Nombre
Culture	1
Développement rural	2
Développement social	3
Droits Humains et Démocratie	6

Education	1
Santé	1
Socio-professionnel	1
Total	15

Source des données : « Répertoire des associations et ONG du Niger », en ligne, <http://www.hcme.gouv.ne/index.php/documents/category/1-doc>, consulté le 03/02/2023.

Le tableau ci-dessus est élaboré à partir de la liste des associations et ONG exposée dans le document « Répertoire des associations et ONG et du Niger ». Il indique que quinze organisations de la société civile sont apparues en 1991. Ces organisations interviennent dans divers domaines dont la culture, le développement rural, l'éducation, la santé, la défense des droits humains, etc. Le nombre des organisations qui œuvrent pour la défense de la démocratie et des droits humains est plus élevé. Il est de six associations contre, par exemple, trois organisations pour le secteur de développement social, deux pour le secteur de développement rural et une association pour le secteur de l'éducation. L'importance du nombre des organisations qui interviennent dans le domaine de la défense de la démocratie et des droits humains s'explique par les revendications orientées vers la démocratisation du régime politique et le respect des libertés fondamentales.

Un autre facteur qui favorise l'évolution du mouvement des organisations de la société civile est l'avènement de nouveaux acteurs. Il s'agit, entre autres, d'Ismael Yenikoye, président de l'Association Démocratie-Liberté-Développement et de Kelessi Tahirou qui dirige l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH). Les luttes des organisations de la société civile entraînent l'institutionnalisation du rôle de ces dernières. Cette institutionnalisation s'est traduite en 1992 par la réinstitution du conseil économique et social (CESOC). Désormais, à travers cet organe consultatif, les représentants de la société civile peuvent assister l'Assemblée nationale en donnant leurs avis sur des questions économiques, sociales et culturelles qui leurs sont



soumises.

En 1993, un régime démocratique se met en place au Niger. Le mouvement des organisations de la société civile évolue dans le sens de la consolidation des acquis démocratiques. Il porte sur la valorisation des valeurs républicaines, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'orientation du mouvement vers ces thématiques, en dépit de la crise économique due au rejet du PAS par la conférence nationale et à l'inflation provoquée par la dévaluation intervenue en 1994, s'explique par le contexte politique. En effet, la démission du premier ministre porte un coup dur à l'Alliance des Forces pour le Changement (AFC). En 1995, elle entraîne le président Mahamane Ousmane dans une cohabitation qui provoque une crise institutionnelle et affecte l'action gouvernementale (A. Tankoano, 1996, pp. 105-106).

Dans le contexte de cohabitation, les structures associatives apolitiques sont amenées à jouer un rôle de médiation. E. Grégoire (1995, p. 49) souligne que les structures de la société civile dont les syndicats, les associations de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales sont consultées par la Présidence de la République et l'Assemblée nationale afin de résoudre la crise dont elles se rejettent mutuellement la responsabilité. En dépit des efforts fournis par la société civile pour dénouer la crise, cette dernière conduit à un coup d'Etat en 1996. L'avènement des militaires aux pouvoirs entraîne la mise en place d'un régime d'exception. Ce qui amène les organisations de la société civile à lutter pour la restauration de la démocratie intervenue suite aux élections de 1999.

2.2. La réorientation du mouvement vers le contrôle de l'action gouvernementale et la gestion des crises (2000-2005)

Au début des années 2000, les structures associatives se caractérisent par leur ancrage en milieu urbain, la diversification de leur domaine d'intervention, l'augmentation de leur nombre et leur tendance à se regrouper dans des collectifs et réseaux d'associations (M.T. Alou, 2016, pp. 66-67). L'augmentation du nombre des

associations¹ témoigne du respect des libertés d'associations et de la simplicité des procédures de création d'une structure associative. Elle est favorisée aussi par la mise en œuvre de la décentralisation (Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales, 2015, pp. 11-12) et surtout la volonté des institutions internationales telles que la Banque Mondiale qui veut confier la mise en œuvre de son programme sociopolitique en l'Afrique subsaharienne aux acteurs non étatiques que sont les ONG et les associations de développement (B. Hibou, 1998, p. 16). Les agences de coopération affectent des fonds aux organisations de la société civile à travers la formule de l'aide-projet et de microprojet et imposent aux Etats de collaborer avec elles afin d'améliorer la qualité de leur gouvernance économique et politique (Q. Patrick, 2008, p.34). C'est ainsi qu'on assiste à une réorientation du mouvement des organisations de la société civile.

Le mouvement porte de plus en plus sur le contrôle de l'action gouvernementale et la gestation des crises qui éprouvent les citoyens nigériens. La société civile milite désormais en faveur de la citoyenneté responsable, la promotion de la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des biens publics, une meilleure redistribution des ressources du pays, etc. Elle protège les citoyens de l'arbitraire du pouvoir. Elle joue un rôle comparable à celui des avocats. Elle plaide pour la cause des sans voix et permet à ces derniers de se faire entendre (A. Zakari, 2017, p. 150). La société civile s'affirme parfois comme force d'interpellation là où les partis politiques rechignent à assumer leur responsabilité (G. Abdoul Azizou, 2010, p. 120). C'est dans cette perspective qu'en 2002 les médias et les organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de l'éducation ont plaidé pour la cause des enfants nigériens en dénonçant les malversations financières produites au Ministère de l'Education de Base et l'Alphabétisation (MEBA) à propos de la gestion de 4 milliards de francs CFA que les bailleurs ont débloqués pour le développement de l'école nigérienne. Les agitations de ces

¹ De 323 en 1999, le nombre des structures associatives est passé à 2 895 en 2018 (Direction des ONG et Associations de Développement, 2019, p. 14),

organisations ont contraint le gouvernement à faire la lumière sur ces malversations dénommées « affaire MEBA »².

En 2005, les organisations de la société civile particulièrement les médias se sont mobilisés pour fléchir la position du gouvernement par rapport à la gestion d'une crise alimentaire qui a éprouvé les populations nigériennes (J-P. Olivier de Sardan, 2007, pp. 37-38). Le mouvement de la société civile a abouti, entre autres, à la distribution gratuite des vivres et l'association de ses représentants dans le processus de la gestion de la crise (M. Gazibo, 2007, pp. 28-29). En 2005, le collectif des organisations de la société civile, Équité qualité et lutte contre la vie-chère, a mobilisé les citoyens dans le cadre de la lutte contre la loi de finances rectificative pour l'année 2005 qui a entraîné une flambée des prix des produits de première nécessité et la cherté de la vie. Certaines sources soulignent que « c'est tout le peuple qui est sorti pour crier sa colère contre les mesures oppressives prises dans cette loi de finances rectificative³ ». V. Bonnacase (2013, p. 100) précise que la marche du 15 mars 2005 a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes. Elle est de loin la plus importante manifestation organisée par la société civile nigérienne depuis la fin du régime militaire. En dehors de la marche, les organisations de la société civile ont fait recours à une autre stratégie de lutte. Il s'agit de l'opération ville morte qui a perturbé le transport urbain et ralenti les activités commerciales dans les gros centres urbains du pays. Face à l'engagement de ces organisations à faire aboutir leurs revendications, le gouvernement a accepté de réviser la loi de finances rectificative. Il a ouvert des négociations avec les leaders de la société civile dans une perspective de réduire les prix de certains produits comme le lait, le sucre, la farine du blé, etc.

Le mouvement de 2005 a contribué à améliorer la gouvernance au Niger. Il a entraîné une redéfinition du rapport entre la société civile et l'Etat. Ce dernier transforme les acteurs du mouvement social en de véritables partenaires avec lesquels il faut négocier dans

2 *L'Enquêteur*, N° 305 du 24 décembre 2007, p. 3.

3 *La Roue de l'histoire*, N° 239, du 15 mars 2005, p. 3.



le cadre de la mise en œuvre de certaines mesures qui touchent la vie des citoyens. En dehors d'une réduction insignifiante de la TVA sur certains produits de première nécessité, elle a engendré la création d'un ministère de la compétitivité nationale et de la lutte contre la vie chère ainsi que l'institutionnalisation d'un dialogue entre le gouvernement et la société civile (M. Gazibo, 2007, p. 28-29).

3. L'affaiblissement du mouvement et les défis à relever

3.1. L'affaiblissement du mouvement depuis 2005

Après 2005, on assiste à un début d'affaiblissement du mouvement des organisations de la société civile au Niger. Cet affaiblissement s'explique par la déception des citoyens par rapport aux résultats des négociations ouvertes entre le gouvernement et les leaders de ce mouvement à propos de la vie chère. Ces résultats sont en deçà des attentes des Nigériens. Malgré la réduction de la TVA de 19% à 18% sur les produits de première nécessité, le coût de la vie reste élevé aux yeux des citoyens. Ces derniers sont démotivés et se mobilisent de moins en moins pour répondre au mot d'ordre des acteurs de la société civile.

L'absence d'un idéal commun visé par toutes les organisations explique aussi l'affaiblissement du combat de cette société civile après 2005. Cette situation favorise la scission au sein du mouvement. La lutte est désormais menée par un groupuscule de structures et consiste parfois à soutenir le gouvernement dans ses actions. A titre illustratif, en 2007, les organisations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement ont soutenu les efforts du pouvoir politique en vue d'une revalorisation du prix de l'uranium. Grâce à la mobilisation de ces organisations, le gouvernement nigérien a obtenu une hausse du prix du kilogramme de l'uranium qui est passé de 27 000 FCFA à 40 000 FCFA. En plus, Areva a été obligée de céder 200 tonnes d'uranium à l'Etat nigérien (F. Deycard, 2007, p. 131). Cette compagnie française s'est aussi engagée à poursuivre son appui au développement notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau et à l'énergie pour les populations se trouvant à proximité des sites d'exploitation, ainsi que l'irrigation

de 500 hectares dans la vallée de l'Ighazer et de Tamesna⁴. Un autre exemple de mouvement d'une fraction des organisations de la société civile s'est produit dans le cadre de la lutte contre l'insécurité née des attaques revendiquées par le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ), dirigé par Aghali Lambo. Par rapport à la crise sécuritaire qui s'est produite en 2007, le Mouvement des Jeunes Républicains et le Mouvement Citoyen ont appuyé le gouvernement dans sa position qui consiste à qualifier les partisans du MNJ de bandits armés, des trafiquants de drogue et non des rebelles⁵. Les acteurs de la société civile se sont opposés à toute idée de forum national⁶.

La conduite du mouvement par un groupe des organisations de la société civile engendre une faible mobilisation des citoyens qui sont, de plus en plus, moins nombreux à prendre part aux manifestations de rue. La marche organisée le 08 septembre 2007 à propos de la crise sécuritaire a été un fiasco car elle n'a pas mobilisé grand monde⁷. D'autres écrits ajoutent que la Coalition Équité-Qualité contre la vie chère n'est plus la même. Elle ne mobilise plus les gens comme auparavant du fait des dissensions qui sont intervenues entre ses composantes⁸.

Les dissensions au sein de la société civile se renforcent à partir de 2009 avec la crise provoquée par la prolongation du mandat (*tazarce*) du président Tandja Mamadou. En dépit de l'arrêt N° 04/CC/ME du 12 juin 2009 de la cour constitutionnelle interdisant à ce président de réviser la constitution, d'organiser un référendum et de briguer un 3^e mandat, les acteurs de la société civile, à l'instar des hommes politiques, continuent à exhumer leur divergence à propos du *tazarce*. Les partisans et les opposants à la prolongation du mandat du président Tandja Mamadou mobilisent des arguments pour défendre leur point de vue. La crise provoquée par le *tazace* porte

4 *Le Républicain*, N° 808 du 17 au 23 janvier 2008, p. 3.

5 *Le Démocrate*, N° 612 du lundi 03 septembre 2007, p. 3.

6 *Le Témoin*, N° 238 du 13 mars 2008, p. 4.

7 *Le Démocrate*, N° 612 du lundi 10 septembre 2007, p. 3.

8 *Le Démocrate*, N° 636 du mardi 18 mars 2008, p. 2.

un coup dur à ce mouvement. Elle a contribué à le décrédibiliser et à discréditer ses acteurs en dessinant « les réels clivages politiques » au sein de la société civile (M. T. Alou, 2016, p. 68). D'un côté, l'USN et le Mouvement Citoyen défendent la prolongation du mandat et prône les idéaux de la refondation de la République et d'un autre côté se trouve une fraction des organisations de la société civile qui dénoncent le disfonctionnement des institutions et la volonté du président Tandja Mamadou à vouloir orchestrer un coup de force en organisant un référendum (G. Abdoul Azizou, 2010, pp. 123-126).

Le *tazarce* exacerbe la politisation des acteurs de la société civile et affaiblit leur mouvement. Certains d'entre eux ne dissipent pas leur coloration politique. Ils critiquent et dénoncent lorsque leurs mentors sont à l'opposition et se taisent lorsque ces derniers accèdent au pouvoir. Ils se sont érigés en des sous-traitants des formations politiques pour lesquelles ils combattent. Ils transforment ainsi les organisations de la société civile en des « entreprises de récupération, de transformation et de commercialisation de la frustration populaire »⁹. La politisation des acteurs du mouvement de la société civile s'est traduite par la nomination de certains d'entre eux à des postes politiques sans qu'ils annoncent, au préalable, leur démission de la société civile. En 2009, des acteurs qui ont soutenus le *tazarce* ont été nommés à des postes politiques. Après le coup d'Etat du 18 février 2010, orchestré par la junte militaire commandée par Salou Djibo, plusieurs autres acteurs qui ont combattus la prolongation du mandat de Tandja Mamadou ont occupé des positions éminentes au sein du régime de transition militaire (M. T. Alou, 2016, p. 69). Depuis lors, la nomination des acteurs de la société civile à des postes politiques tend à devenir une tradition au Niger.

Un autre facteur qui explique l'affaiblissement de la lutte des organisations de la société civile est l'instrumentalisation du mouvement qu'elles mènent par certains de ses acteurs. Ces derniers considèrent la lutte comme une sorte de tremplin qui leur facilite l'accès à des postes politiques. D'autres acceptent de se faire

⁹ Elh. Mahamadou Souleymane, 2018, « Décryptage : pour une société civile forte et crédible au Niger », en ligne, <https://nigerinter.com>, consulté le 13/04/2023.

instrumentaliser par le pouvoir politique qui, face à son incapacité de satisfaire les revendications des populations, n'hésite pas à engager les acteurs des organisations de la société civile dans une confrontation horizontale. Parfois, un acteur de la société civile se permet de se substituer à un membre de l'équipe gouvernementale pour répondre à d'autres acteurs qui posent des revendications pourtant justes et légitimes¹⁰.

Le déclin du mouvement de la société civile au Niger s'explique par le fonctionnement peu démocratique des organisations qui la composent, l'insuffisance d'une alternance à leurs têtes. En effet, plusieurs acteurs qui sont à la tête des organisations de la société civile actuellement, le sont depuis leur création¹¹. Cette situation entraîne une perte de légitimité des leaders du mouvement et contribue à décrédibiliser ce dernier.

L'affaiblissement du mouvement des organisations de la société civile se traduit par la régression de la capacité de mobilisation de ses acteurs. Ces derniers éprouvent des difficultés pour mobiliser la rue afin de faire aboutir leurs revendications. Ces difficultés s'expliquent par l'attitude des leaders du mouvement et l'interdiction répétitive des marches qu'ils organisent. En effet, « depuis des mois, voire des années, le gouvernement et les autorités municipales interdisent la plupart des manifestations sous prétexte de lutte contre le terrorisme et l'insécurité »¹². Les interdictions limitent la participation des citoyens aux manifestations de la rue. Même l'épisode de mobilisation historique de 2005 que les acteurs de la société civile ont voulu reproduire à travers la lutte contre la loi de finances de 2018, n'a pas drainé beaucoup de monde¹³. La mobilisation se fait de plus en plus sur la base d'un clientélisme, autour des responsables de quelques organisations de la société

10 Entretien individuel avec Ibrahim Djori à Niamey le 14 janvier 2022.

11 Elh. Mahamadou Souleymane, 2018, « Décryptage : pour une société civile forte et crédible au Niger », en ligne, <https://nigerinter.com>, consulté le 13/04/2023.

12 Nicolas Beau, 2020, « Niger, le coronavirus alibi d'une répression générale », en ligne, <https://mondafrique.com>, consulté le 17/04/2023.

13 Entretien individuel avec Boubacar Ada à Niamey le 21 janvier 2022.

civile et confère au mouvement un caractère sporadique. Sous l'effet de ses acteurs et du pouvoir politique, la société civile nigérienne s'est transformée en un colosse aux pieds d'argile. Le mouvement qu'elle mène, n'est que l'ombre de lui-même. Il a du mal à retrouver sa vigueur d'antan et pour le redynamiser les acteurs de la société civile ont intérêt à relever plusieurs défis.

3.2. Les défis à relever pour la redynamisation du mouvement

Afin de relancer leur mouvement, les acteurs de la société civile devront fournir un effort pour redorer leur blason. Les dissensions intervenues au sein de ces acteurs ont porté atteinte à leur légitimité. Or tout ce qui participe à la perte de cette légitimité limite la capacité de mobilisation des leaders de la société civile. Il décrédibilise le mouvement et réduit l'influence de ce dernier au niveau des citoyens¹⁴. Les acteurs de la société civile devront surmonter leur clivage, regarder dans la même direction, parler d'une seule voix et viser un idéal commun afin de convaincre la population sur le bien-fondé de chaque action qu'ils entreprennent.

Pour redynamiser le mouvement qu'ils conduisent, les acteurs de la société civile nigérienne sont appelés à éviter toute tentative de leur instrumentalisation par le pouvoir politique avec lequel ils interagissent. Les figures marquantes de la société civile devront se montrer les plus apolitiques possibles, en s'abstenant d'exercer toute forme de pouvoir politique avant de renoncer à leur qualité d'acteur de la société civile ou de leader du mouvement de cette société¹⁵. Un autre défi à relever par les acteurs de la société civile nigérienne, c'est de rompre avec la politique de la main tendue. Mais dans un contexte où les militants et les adhérents ne paient pas leurs cotisations, l'indépendance financière devient problématique même si elle confère aux acteurs des organisations de la société civile une autonomie d'action en termes de liberté et de capacité d'interpellation (M. T. Alou, 2016, p. 67). Tant qu'ils dépendront financièrement du

¹⁴ Entretien individuel avec Boubacar Ada à Niamey le 21 janvier 2022.

¹⁵ Entretien individuel avec Ibrahim Djori à Niamey le 14 janvier 2022.

mouvement qu'ils mènent, les acteurs de la société civile auront du mal à faire aboutir leurs revendications sans compromettre le rôle de contre-pouvoir dévolu à cette société¹⁶.

La relance du mouvement des organisations de la société civile passe par la promotion de la démocratie au sein de ces organisations. De la manière dont ils défendent l'alternance pour une démocratie forte et apaisée, les acteurs de la société civile devront donner l'exemple en prônant l'alternance au sein de leurs structures, sinon ils ne peuvent pas être forts et crédibles pour jouer leur rôle de veille citoyenne¹⁷. Pour renforcer leur mouvement, les organisations de la société civile ont intérêt à étendre leurs représentations et leurs activités aux campagnes, car la répartition spatiale de ces organisations révèle qu'elles présentent un « ancrage urbain » et sont donc concentrées au niveau des principales villes du pays (M. T. Alou, 2016, p. 67). L'extension des organisations de la société civile en milieu rural, permet à leurs acteurs de mieux accomplir leur devoir d'éducation des citoyens, de changement de mentalité à travers par exemple la formation et la sensibilisation des populations sur leurs droits et leurs devoirs dans le contexte démocratique. En dehors de la formation et la sensibilisation des populations, la dénonciation des comportements de simples citoyens incompatibles avec les principes démocratiques, contribuera à redynamiser le mouvement des organisations de la société civile nigérienne¹⁸.

Le renforcement de la capacité de mobilisation constitue un autre défi à relever par les acteurs de la société civile pour relancer leur mouvement. La réussite de tout mouvement social dépend de la mobilisation, de la manière dont les organisateurs procèdent pour rallier le maximum des citoyens à la cause qu'ils défendent. La mobilisation est surtout faite via les campagnes de sensibilisation, les affiches, les débats et déclarations à travers les masses médias et les messages via les réseaux sociaux de communication. Afin de

16 Elh. Mahamadou Souleymane, 2018, « Décryptage : pour une société civile forte et crédible au Niger », en ligne, <https://nigerinter.com>, consulté le 13/04/2023.

17 Elh. Mahamadou Souleymane, 2018, « Décryptage : pour une société civile forte et crédible au Niger », en ligne, <https://nigerinter.com>, consulté le 13/04/2023.

18 Entretien individuel avec Boubacar Ada à Niamey le 21 janvier 2022.

mobiliser davantage les citoyens, les organisations de la société civile devront renforcer le Cadre de Concertation et d'Actions Citoyennes, l'étendre aux quartiers des principaux centres urbains et même aux campagnes à travers les comités de base. Ainsi le mot d'ordre de mobilisation peut être diffusé grâce aux membres de ces comités qui peuvent relayer l'information à travers les relations sociales qu'ils ont établies avec la population¹⁹.

Conclusion

Le mouvement des organisations de la société civile nigérienne est né de l'intensification des luttes syndicales intervenue en 1989-1990. L'évolution de ce mouvement dépend de la volonté de ses acteurs et du contexte sociopolitique du pays. Jusqu'en 1999, il s'est penché sur des revendications démocratiques. Les acteurs de la société civile se sont battus pour la démocratisation du régime politique, la valorisation des valeurs républicaines, le respect des droits de l'homme et de libertés fondamentales. Au début des années 2000, le mouvement a connu une réorientation. La lutte que les acteurs de la société civile ont menée dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale a contraint le gouvernement à faire la lumière sur « l'affaire MEBA ». Les combats qu'ils ont entrepris dans le cadre de la gestion des crises ont fléchi la position du gouvernement par rapport à la crise alimentaire de 2004-2005 et à la loi de finances rectificative de 2005 qui a provoqué la cherté de la vie au Niger. Ils ont aussi contribué à modifier les rapports entre le gouvernement et la société civile. Après 2005, le mouvement s'est affaibli du fait de son dysfonctionnement, de la désagrégation de la société civile, des dissensions intervenues entre ses acteurs, de la politisation et l'instrumentalisation de ces derniers. L'affaiblissement du mouvement s'explique aussi par la faible mobilisation des citoyens due à l'attitude de ses leaders et les interdictions des marches par les autorités municipales. Ces interdictions font perdre à la société civile son rôle de contre-pouvoir et traduisent une remise en cause des acquis démocratiques. Mais les acteurs de la société civile devront

¹⁹ Entretien individuel avec Ibrahim Djori à Niamey le 14 janvier 2022.



surmonter les défis qui entravent leurs actions afin de redynamiser leur mouvement et redonner à la société civile nigérienne son image d'antan.

Sources et bibliographie

Sources

Informateurs

Type d'entretien	Prénom et nom	Résidence	Statut	Lieu d'entretien	Date d'entretien
Entretien individuel	Boubacar Ada	Niamey	Acteur de la société civile	Alternative Espace citoyen	14/01/2022
Entretien individuel	Ibrahim Djori	Niamey	Acteur de la société civile	Alternative Espace citoyen	21/01/2022

Sites internet

J. Zufferey, 2011, « Introduction à la société civile et aux ONG », en Ligne, <https://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/Texte.pdf>, consulté le 03/02/2023.

« Répertoire des associations et ONG du Niger » en ligne, <http://www.hcme.gouv.ne/index.php/documents/category/1-doc>, consulté le 13/04/2023).

Elh. Mahamadou Souleymane, 2018, « Décryptage : pour une société civile forte et crédible au Niger », en ligne, <https://nigerinter.com>, consulté le 13/04/2023.

Nicolas Beau, 2020, « Niger, le coronavirus alibi d'une répression générale », en ligne, <https://mondafrique.com>, consulté le 17/04/2023.

Ecrits de presse

La Roue de l'histoire, N° 239, du 15 mars 2005, p. 3.

Le Démocrate, N° 612 du lundi 10 septembre 2007, p. 3.

L'Enquêteur, N° 305 du 24 décembre 2007, p. 3.

Le Républicain, N° 808 du 17 au 23 janvier 2008, p. 3.

Le Témoin, N° 238 du 13 mars 2008, p. 4.

Le Démocrate, N° 636 du mardi 18 mars 2008, p. 2.

Bibliographie

ABDOUL AZIZOU Garba, 2010, « Niger : la société civile face au « tazartché », in *Alternatives Sud*, Volume 17, pp. 119-127.

ALOU Mahaman Tidjani, 2016, « Niger : la société civile face aux mutations sociopolitiques », in *Alternatives Sud*, Volume, N° 23, pp. 65-70.

BONNECASE Vincent, 2013, « Politique de prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoire locaux de la colère ? », in *Politique africaine*, N° 130, pp. 89-111.

DEYCARD Frédéric, 2007, « Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion touarègue face à Niamey », in *Politique africaine*, Volume 4 N° 108, pp. 127-144.

DIANI Mario, 1992, « The concept of social movement », in *Sociological Review*, Volume 40, n° 1, pp. 1-25.

Direction générale de la décentralisation et des collectivités territoriales, 2015, *Brochure d'information sur la décentralisation au Niger*, Niamey, pp. 11-12.

GAZIBO Mamoudou, 1998, « Gloire et misères du mouvement syndical nigérien », in *Politique africaine*, N°69, pp. 126-134.

GAZIBO Mamoudou, 2007, « Mobilisation citoyenne et émergence d'un espace public au Niger depuis 1990 », in *Sociologie et Société*, Volume 39, N° 2, pp. 19-37.

GREGOIRE E., 1995, « Cohabitation au Niger », in *Afrique contemporaine*, N° 175, pp. 43-51.

HIBOU Béatrice, 1998, « Economie politique du discours de la Banque Mondiale en Afrique sub-saharienne : du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », in *Les études de CERI*, N° 39, pp. 1-46.

IDRISSA Kimba, 2008, « Les régimes militaires entre 1974 et 1999 au Niger », in IDRISSA Kimba, dir, *Armée et politique au*

Niger, Dakar, CODESRIA, pp. 163-206.

MALAM ISSA Mahaman, 2008, « Le régime militaire de Seyni Kountché (1974-1987) », in IDRISSE Kimba, dir, *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, pp. 125-162.

MATHIEU Lilian, 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, La Discorde, Editions Textuel, 206 p.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, « Crise alimentaire et malnutrition infantile au Niger : le bilan de la famine de 2005 », in *Critique internationale*, Volume 4, N° 37, pp. 37-49.

PEHAUT Yves, 1985, « Le Sahel », in *Encyclopaedia Universalis, Corpus 16*, pp.355-359.

PONCELET Marc et PIROTTE Gautier, 2007, « L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique », in *Monde en développement*, Volume 3, N° 139, pp. 9-23.

QUANTIN Patrick, 2008, « Le rôle politique des sociétés civiles en Afrique : vers un rééquilibrage », in *Revue internationale et stratégique*, Volume 4 N° 72, pp. 29-38.

STARCK Philippe, 2005, « Un nouveau mouvement social ? », in *VST-Vie-Sociale et Traitements*, Volume 1, n° 85, pp. 84-93.

TANKOANO Amadou, 1996, « Conflit autour des règles normatives de la cohabitation au Niger : éléments d'analyse juridique d'une crise politique (1995-1996) », in *Polis : Revue Camerounaise de Science Politique/Cameroonian Political Science Review*, Volume 2, N° 2, pp. 91-106.

THIRIOT Céline, 2002, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : élément de réflexion à partir du cas du Mali », in *Revue internationale de politique comparée*, Volume 9, N° 2, pp. 277-295.

ZAKARI Aboubacar, 2017, « Femme et société civile au Niger », in *International Journal of Multidisciplinary Research and Development*, Volume 4, Issue 4, pp. 149-152.